

nationalisée. Il a toujours très bien fonctionné. Je cite de nouveau:

L'industrie au Nouveau-Brunswick connaît beaucoup de succès, en raison de la diversité de ses produits et du fait que la production est plus finie, grâce à la présence de gestionnaires et de propriétaires indépendants qui savent mettre la main à la pâte.

Cette industrie est hautement diversifiée et a connu une croissance rapide au cours des dernières années.

Elle emploie 12.000 personnes en période de pointe.

Elle est constituée d'un grand nombre de petites entreprises, employant quelques personnes, et de plusieurs grandes usines qui emploient beaucoup.

Bien que provenant seulement des zones de pêche du golfe et de la baie, la production, par sa valeur et sa valeur ajoutée, a égalé ou dépassé la moyenne canadienne depuis 1976, bien que limitée à la baie de Fundy et aux eaux côtières.

Voilà les limites imposées d'une façon plutôt rigoureuse par la réglementation du ministère des Pêches qui a réduit les prises dans la baie, au Nouveau-Brunswick, de façon très appréciable. Je le sais, car ce sont ces gens que je représente et ils craignent beaucoup ce qui pourrait se produire.

L'intégration verticale et les emprunts, réalisés par des gestionnaires de compagnies intégrées qui ne sont pas sur place, ont contribué au manque de productivité des compagnies que nous nous apprêtons à sauver. Que vous soyez de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick ou d'un autre endroit où travaillent des indépendants vous savez qu'ils sont viables, qu'ils réalisent des profits et qu'ils ne sont pas à la mendicité. Le rapport continue:

Les sociétés indépendantes de traitement du poisson ont dû faire face aux mêmes problèmes—taux d'intérêt élevés, production saisonnière, faiblesse des marchés—et, en dehors du fait qu'elles étaient approvisionnées par des pêcheurs indépendants propriétaires de leur navire, elles ont été en mesure non seulement de survivre, mais d'améliorer leur rentabilité.

Nous renflouons les entreprises incompetentes et menaçons la survie de celles qui sont compétentes. Je continue à citer:

Ce qui est exaspérant, c'est qu'avec les sociétés réorganisées l'intégration verticale sous le contrôle du gouvernement s'accroît encore. Aux termes du projet de loi C-170, le gouvernement, qui contrôle les quotas de poisson, inspecte toutes les usines de conditionnement et représente donc le service fédéral responsable de l'expansion des pêcheries, étend désormais son mandat à la pêche et au conditionnement du poisson. Toute promesse verbale à l'effet contraire ne constitue pas une garantie satisfaisante. L'industrie veut des garanties fermes.

Nous ne nous opposons pas à la réorganisation si c'est un moyen de protéger les emplois. Mais ne le faisons pas de façon à menacer la viabilité d'un secteur indépendant. Notre industrie a toujours déclaré que le groupe de travail Kirby était chargé d'étudier le problème de la pêche à la morue à Terre-Neuve.

● (1730)

A mon avis, c'est une description précise du rapport Kirby, qui ne s'appliquait pas à tout le secteur. Je tiens à vous dire—et ce n'est pas M. Kirby qui me contredira, je pense—qu'il a reconnu que les termes de son mandat, à un moment donné, n'étaient pas suffisants. Il n'avait pas assez de temps pour exécuter la tâche qui lui était confiée. J'ai eu une petite discussion avec lui au moment où il a quitté la salle où siégeait notre comité. Le ministre ne me fait pas signe que non à ce sujet.

Je voudrais citer encore un passage du mémoire remis par la province du Nouveau-Brunswick, tiré de la page 10. Le voici:

Voici ce que Michael Kirby, prenant la parole à l'Assemblée annuelle du Conseil des pêches du Canada, tenue à Saint-Jean de Terre-Neuve le 2 mai 1983, a déclaré:

«Le différend portant sur l'organisation de la mise en marché revient à la question de savoir s'il faut ou non confier au gouvernement un rôle actif dans l'achat et la vente du poisson. J'ai déjà prétendu que l'Office de soutien du prix

Pêches de l'Atlantique

du poisson possède tous les pouvoirs dont le gouvernement fédéral a besoin pour acheter et vendre et conclure des marchés entre États. De ce fait, il n'est pas nécessaire de lui confier de nouvelles fonctions de commercialisation.»

Monsieur le Président, ce sont là des propos tenus par M. Kirby qui est membre de l'équipe désignée pour représenter le gouvernement devant le comité. Il y contredit non seulement le rapport, mais son propre discours du 2 mai 1983, à Terre-Neuve devant le Conseil canadien des pêcheries.

Je pourrais en dire bien plus long, monsieur le Président, mais comme la Chambre a convenu de limiter le débat je vais donc terminer. Si par hasard je dépasse ces limites j'espère qu'on m'en prévient. Alors pour terminer, je tiens à ajouter que les entreprises de conditionnement du Nouveau-Brunswick sont fortement concurrentielles et qu'elles s'adaptent relativement bien aux changements. Elles ont réussi à rester relativement rentables grâce à l'innovation, et non pas à l'ingérence du gouvernement. Je comprends l'inquiétude du Nouveau-Brunswick dont les entreprises diversifiées lui ont permis de consolider sa position par rapport à celle de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et à leurs succursales intégrées. Mais comment veut-on que ce secteur au Nouveau-Brunswick réussisse à soutenir la concurrence du gouvernement fédéral qui, manifestement, a des intérêts acquis dans les entreprises de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse? Le gouvernement fédéral est-il en mesure de garantir que l'industrie de la pêche du Nouveau-Brunswick recevra une juste part des ressources, et que la restructuration ne va pas bouleverser ses marchés? Est-il disposé à se prévaloir du pouvoir que lui confère le projet de loi pour garantir les prêts qui peuvent être requis? D'après la Banque de Nouvelle-Écosse et d'autres, les petites entreprises ne pourront pas soutenir la concurrence de la méga-entreprise du gouvernement, et elles leur ont donc réduit leur cote de crédit du tiers. Qu'est-ce que le ministre va faire? Nous avons abordé ce sujet à bien des reprises. Il ne s'est pas engagé à se prévaloir du pouvoir de prêter que lui confère le projet de loi. Il ne s'est pas davantage engagé à appliquer le programme d'obligation pour l'expansion de la petite entreprise ou un programme analogue pour les entreprises de pêche. Les petits exploitants appellent à l'aide, et ils ont besoin qu'on s'occupe de leurs problèmes en prenant un engagement à cet égard, non en se dérochant, en disant que les négociations sont confidentielles, et en faisant la sourde oreille. Les petites entreprises de pêche et de conserverie ont besoin d'un secours du gouvernement à ce moment-ci pour qu'elles ne craignent pas de perdre, à cause d'un manque de crédit et du conflit d'intérêt qui existera au sein même du gouvernement, tout ce qu'elles ont mis une vie à bâtir.

Oui, monsieur le Président, nous nous préoccupons des répercussions sociales du projet de loi. Je suppose qu'il nous faut maintenant nous en remettre à la sagesse du gouvernement dont l'administration laissait certes à désirer. C'est avec grand regret que je dis au gouvernement actuel et à tous ceux qui vivent de l'industrie de la pêche que nous n'avons absolument pas réussi à faire valoir notre opinion, malgré le fait que sur les 17 témoins que nous avons entendus, seul le représentant de Terre-Neuve a donné un appui sans équivoque à l'entente telle quelle. L'organisation des travailleurs de Terre-Neuve, au moment de quitter la table, a bien trahi quelque hésitation, mais au fond elle l'a appuyée sans réserve. Sur les 15 autres témoins qui ont comparu, quatre ou cinq l'ont